



ARRÊTÉ N° 2023-AG011

Secrétariat Général

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MADAME ISABELLE LAFAYE, 1^{ÈRE} ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DU BIEN ÊTRE ET DU LIEN SOCIAL

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, en l'absence de Monsieur le Maire, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature au bénéfice de la 1^{ère} adjointe au Maire,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du jeudi 26 octobre et jusqu'au mercredi 1^{er} novembre 2023 inclus, Madame Isabelle LAFAYE, 1^{ère} adjointe au Maire, bénéficie d'une délégation de fonctions aux affaires générales (cimetière, affaires militaires), à l'urbanisme, aux finances, à la communication, aux affaires culturelles, à la vie scolaire et extra-scolaire, à la vie associative et d'Officier d'État Civil et assurera en nos lieux et place les fonctions et missions relatives aux délégations données.

Article 2 : La délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LAFAYE à l'effet de signer en lieu et place de Monsieur le Maire pour la période du jeudi 26 octobre et jusqu'au mercredi 1^{er} novembre 2023 inclus, l'ensemble des pièces comptables de la ville, notamment les bons de commande, les engagements, les bordereaux de mandats et de titre ainsi que toutes les pièces relatives à la gestion de la Trésorerie, la délivrance des expéditions du Registre des Délibérations et des Arrêtés municipaux, les documents relatifs à la passation des marchés publics, ainsi que tous les documents administratifs, liés à l'activité des services municipaux.

Article 3 : Cet arrêté sera transmis au préfet de l'Essonne, à Monsieur le trésorier ainsi qu'à l'intéressée.

Article 4 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressée et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Notifié le
L'intéressée,

Isabelle LAFAYE

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25 octobre 2023
Le Maire

Gilles FRAYSSE